DIPLÔME D'ÉTAT
PAR APPRENTISSAGE

ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL (DE AES)

Diplôme préparé :

Le Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social est un diplôme de niveau 3.

Durée de la formation :

13 mois.
(Allègement possible selon référentiel)

Pré-requis :

Disposer d'un employeur.

LA FORMATION

Contenu :

• La formation se répartit en 5 domaines de formation :

> **DF1** : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne.
> **DF2** : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité.
> **DF3** : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne.
> **DF4** : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention.
> **DF5** : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne.

Modalités pédagogiques :

Intégration dans une classe commune. En présentiel avec outils de formation à distance (plateforme adaptée).

Validations et certifications :

Pour obtenir le Diplôme d'État d'Accompagnement Éducatif et Social, deux conditions sont à remplir :
• Obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 aux épreuves écrites ou soutenances orales pour chaque domaine de formation.
• Avoir acquis lors de ses stages et à la fin de son parcours de formation pratique, toutes les compétences portées par le référentiel de compétences.

LE MÉTIER

L'Accompagnant Éducatif et Social accompagne des enfants, des adolescents, des adultes, des personnes vieillissantes ou des familles en prenant en compte leurs difficultés liées à l'âge, à la maladie, leurs modes de vie et les conséquences de leur situation sociale de vulnérabilité. Il les accompagne dans les actes essentiels du quotidien, dans les activités de vie sociale, scolaires et de loisirs et veille à l'acquisition, la préservation ou la restauration de leur autonomie. Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

OBJECTIFS

Les participants seront capables de :

• Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne et dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité.
• Accompagner la vie sociale et relationnelle de la personne.
• Se positionner en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention.
• Travailler en équipe pluri-professionnelle.

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

L'Accompagnant Éducatif et Social peut exercer dans différentes structures : accueil petite enfance, enseignement et formation, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux... Les Accompagnants Éducatifs et Sociaux peuvent poursuivre leur formation et préparer des Diplômes d'État des secteurs social, paramédical et de l'animation en bénéficiant d'allègements de formation : Diplôme d'État d'Aide-Soignant, d'Auxiliaire de Puériculture, de Moniteur Éducateur, de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale ...

LE **CFA PSS NORMANDIE** (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors les Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, règlementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.

L'APPRENTISSAGE

PUBLIC VISÉ

Jeunes de moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.

OBJECTIF

Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme ou un titre.

DÉFINITION

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Possibilité de signer le contrat 3 mois avant ou après la date d'entrée en formation.

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat*:

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %
3ème année	55 %	67 %	78 %	100 %

(*À minima, à titre indicatif uniquement)

MODALITÉS D'ACCÈS

3 étapes à suivre

01 - INSCRIPTION AU CFA PSS

Dossier de candidature pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage en s'inscrivant en ligne via notre site internet : www.cfapss-normandie.com (tout au long de l'année)

02 - INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION PARTENAIRES

Pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage. (dates, délais et conditions chez nos partenaires : voir sur notre site internet).
Selon la formation, nous contacter.

03 - AVOIR SATISFAIT AUX SÉLECTIONS D'ADMISSIONS DU DIPLÔME D'ÉTAT

(VOIR PRÉ-REQUIS AU RECTO)

TARIF DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal (article L6211-1 du C. du Travail).

LIEUX DE FORMATION

Possibilité de plusieurs lieux sur le territoire Normand. Voir sur notre site internet.

ACCÈS AU CFA PSS

Condition d'accès au CFA P.S.S : ascenseur et places de parkings réservées. Accessible aux personnes avec un handicap.

CONTACT

CFAPSS
CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS PROFESSIONS SANITAIRES & SOCIALES NORMANDIE

Parc Athéna-Immeuble PASEO
12 Rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT CONTEST
Tél : 02 31 53 98 38

127 Boulevard de l'Europe
76100 ROUEN

www.cfapss-normandie.com

Conception & réalisation : CFA PSS/ Avril 2025 - Version 1 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE